



Le président Paul Biya vient d'autoriser l'ouverture d'une enquête portant sur l'utilisation de l'argent octroyé par les bailleurs de fonds pour financer la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Plusieurs ministres sont auditionnés. L'affaire constitue peut-être le plus important scandale de détournements massifs de ces dernières années.

Selon nos informations, plusieurs membres du gouvernement ont été discrètement auditionnés cette semaine à leur cabinet par des enquêteurs du Tribunal criminel spécial (TCS), une juridiction compétente en matière de répression de la grande criminalité économique et financière. Pour élaborer leurs questionnaires, les enquêteurs disposent du rapport d'audit la Chambre des comptes de la Cour suprême, portant sur l'année 2020, dont une synthèse a été adressée au chef de l'État en mars dernier.

Ainsi, 23 départements ministériels se sont partagé 128,2 milliards de F CFA de dotations, soit 71 % des 180 milliards de la dotation globale du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus. Saisis par les auditeurs, seuls 19 ministères ont répondu à la demande d'informations à la fin septembre 2020.

Ayant travaillé avec les données mises à leur disposition, les magistrats ont fait un inventaire

des irrégularités, recensant 30 fautes de gestion. Ils ont recommandé l'ouverture de 10 procédures concernant des faits susceptibles de constituer des infractions à la loi pénale.

Sous la pression des bailleurs de fonds, le président Paul Biya a alors dessaisi le gouvernement et confié la gestion de l'argent destiné à lutter contre le Covid-19 à une task force logée à la présidence. Le chef de l'État a également enjoint le secrétaire général de la présidence, Ferdinand Ngoh Ngoh, de faire auditer son utilisation dans les organismes concernés par le Contrôle supérieur de l'État (Consupe). Le 29 mars, Ngoh Ngoh s'est exécuté : « J'ai l'honneur de vous répercuter les hautes directives du chef de l'État, vous prescrivant de faire accélérer la mission d'audit des fonds Covid-19 dont le rapport faciliterait la conclusion avec le FMI d'un nouveau programme économique et financier », écrit-il ce jour-là au Consupe.

Dans le même temps, le principal collaborateur du président a demandé au ministre de la Justice, Laurent Easo, de diligenter sans délai des poursuites judiciaires contre les auteurs, co-auteurs de malversations relevées par la Chambre des comptes dans son rapport d'audit. Mal lui en a pris, Laurent Easo l'a renvoyé dans les cordes, en exigeant de son successeur au secrétariat général de la présidence les « pièces d'investigations » issues la Chambre des comptes.

Autrement dit, il n'est pas de la compétence de la présidence d'instruire le ministère de la Justice de l'ouverture d'une enquête sur la base d'un audit effectué par une chambre de la Cour suprême. En effet, selon la loi, cette prérogative est dévolue, en l'occurrence, à la Chambre des comptes. Ambiance.

Pour rajouter la pression populaire à la lutte d'influence opposant les cadors du gouvernement, le rapport a fuité le 19 mai au soir, ulcérant les Camerounais dont le pays est actuellement frappé par une nouvelle vague de contaminations. Trois acteurs sont principalement visés par le rapport des magistrats : Malachie Manaouda, le ministre de la Santé, Mohamadou Dabo, un homme d'affaires, et Madeleine Tchuenté, la ministre de la Recherche scientifique. Voici pourquoi :

Malachie Manaouda, ministre de la Santé publique : responsable, mais pas coupable

Le benjamin du gouvernement a été auditionné le 19 mai par les fins limiers du TCS dans son bureau, comme il est d'usage pour les ministres en fonction. C'est lui qui avait mis en place le groupe de travail chargé de l'attribution des marchés spéciaux et des lettres commandes spéciales.

Ledit groupe de travail avait refusé de transmettre à la Chambre des comptes les copies des documents sur la base desquels ils sélectionnaient les prestataires et ceux stipulant les conditions dans lesquelles ces marchés avaient été attribués. Pourtant, les investigations des magistrats ont pu établir qu'une entreprise, Mediline Medical Cameroon SA (MMC SA), a bénéficié d'un quasi-monopole dans la fourniture d'équipements.

Selon le rapport, les engagements en faveur de cette société représentent, au 31 décembre

2020, environ 24,5 milliards de F CFA, soit 94,93 % de la totalité des crédits engagés (25,8 milliards de F CFA). Sur un total de 1 556 000 tests de dépistage achetés (tous types confondus), 1 400 000 proviennent de MMC SA, soit 89,97 % des tests achetés.

Dans le détail, le budget des équipements de protection individuelle (EPI) a connu un dépassement à hauteur de 20,8 millions de F CFA (20 845 888 219 F CFA) alors que la prévision initiale était de 2 941 000 000 F CFA. Au bout du compte, si on s'en tenait à la mercuriale, les prix pratiqués pour ces acquisitions d'EPI ont causé un préjudice financier de 1 277 604 763 F CFA aux comptes publics.

Contacté par Jeune Afrique, Malachie Manaouda a refusé de commenter les conclusions du rapport. Ses proches lui font néanmoins le reproche de n'avoir pas « respecté le principe du contradictoire ». Pourtant, au regard la loi qui en fixe la procédure, celle-ci est — à ce stade — inquisitoire, c'est-à-dire non contradictoire.

L'entourage de Manaouda assure également que la Chambre des comptes a reçu les éléments qu'elle avait demandés. Notre source exonère le ministre de la Santé de toute responsabilité dans les irrégularités constatées par les enquêteurs. « Il n'a signé aucun marché dans le cadre de la gestion des fonds Covid-19. Cette mission était dévolue au secrétaire d'État en charge des épidémies, Alim Hayatou ». Sauf que ce dernier, décédé le 5 avril dernier, n'est plus en capacité de s'en expliquer.

Mohamadou Dabo, homme d'affaires : fournisseur quasi-exclusif

Cet homme d'affaires, qui est aussi consul honoraire de la République de Corée (Corée du Sud) à Douala, a introduit la société Mediline Medical Cameroon, distributeur exclusif au Cameroun de SD Biosensor, le fabricant sud-coréen du matériel livré par MMC SA. Dabo est aussi le propriétaire de Moda Corporation, une société détenant des parts dans MMC SA. Moda Corp, elle aussi épinglée dans le rapport de la Chambre des comptes pour avoir appliqué des « prix disproportionnés » en contrepartie du transport des tests Covid.

Elle a imputé à MMC SA – donc au ministère de la Santé -, des coûts de 384,5 millions de F CFA non proportionnels aux quantités de tests livrées, ce qui a porté le prix du test de dépistage de marque Standard Q Covid-19 AG Test acheté chez MMC SA à 17 500 F CFA l'unité, au lieu de 7 084 F CFA si le ministère de la Santé s'était directement adressé au fabricant SD Biosensor.

Le rapport en conclut que « cela a induit une différence de 10 415 F CFA entre le prix pratiqué par MMC SA et celui fixé par le fabricant SD Biosensor, entraînant ainsi pour le Trésor public un coût d'opportunité de 14 581 884 800 F CFA ». Autrement dit, l'État camerounais aurait pu réaliser une économie équivalente sur l'ensemble des marchés passés en 2020 avec MMC SA, si la commande avait été directement adressée au fabricant SD Biosensor.

L'entourage de Manaouda Dabo assure qu'il s'agit du choix du Premier ministre, Joseph Dion Ngute, et non celui du ministère de la Santé. « C'est le Premier ministre qui a instruit le ministère de la Santé de lui octroyer la livraison de 3 millions de tests et le ministère des Finances de payer cette commande. Ces lettres, nous les avons ».

Madeleine Tchunte, ministre de la Recherche scientifique : la filière indienne

Pharmacienne formée à l'université de Strasbourg, membre du gouvernement depuis 17 ans, la ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation a proposé et obtenu du chef de l'État la production locale de médicaments tels que la chloroquine et de l'azithromycine. Le projet fut budgétisé à hauteur de 4,05 milliards de F CFA. Problème : l'Institut de recherche médicales et d'études des plantes médicinales (IMPM) n'a jamais été en capacité de produire ces médicaments.

Pourtant, au 31 décembre 2020, un montant de 657 088 524 de F CFA de dépenses avait déjà été exécuté au titre de cette activité que l'IMPM a présenté comme la fabrication au Cameroun de 5 millions de comprimés d'hydroxychloroquine.

Mais les auditeurs sont formels : « En réalité, l'IMPM a plutôt procédé à l'acquisition en Inde de 5 millions de comprimés d'hydroxychloroquine, 500 000 comprimés d'azithromycine et 300 kilos d'intrants d'azithromycine livrés le 29 juillet 2020. Il a alors procédé à leur reconditionnement dans des emballages achetés et imprimés avec la mention "Achetés par Zaneka, [une entreprise fictive selon le rapport] conditionnés par l'IMPM" alors même que les médicaments étaient entrés au Cameroun dans des emballages respectant les bonnes pratiques de fabrication et de conditionnement. (...) Au 31 décembre 2020, aucun médicament n'avait été transféré au ministère de la Santé ».

Outre ces trois membres du gouvernement visés par le rapport, une dizaine d'autres ministres et assimilés sont auditionnés pour des faits similaires liés à l'utilisation des mêmes fonds Covid.

Source : Jeune Afrique